

Image not found or type unknown



Licenciement pour faute quelles indemnités

Par **gaelleMM**, le **24/09/2008** à **22:20**

Bonsoir,
Mon ami voulait se faire licencier afin de travailler dans la région toulousaine;
Il travaillait avec le patron seulement, en qualité de réparateur motorcycle;
Il lui avait parlé de son départ mais voulait se faire licencier afin d'obtenir les assedics. Son patron ne savait quel licenciement lui approuver alors cela trainait.....
Mon ami avait contracté un prêt avec lui de 1500 euros qu'il lui retirait de son salaire par mois.
Mon ami ne venant plus au travail, s'est fait licencier pour faute...le patron lui a fait un solde tout compte qui équivalait à 4 semaines de congés payés et lui a dit que les indemnités de licenciement, il lui prenait sur son prêt car donc 1500 euros, bizarrement pas un centime de plus....est-ce vraiment ça sachant qu'il y a travaillé 4 ans dans cette entreprise??? combien devrait-il percevoir normalement? Si oui doit-il lui demander le reste? en décomptabilisant le prêt?
Merci de me répondre